



Position du projet LIFE “FOOD & BIODIVERSITY” pour une politique agricole commune (PAC) plus durable

Comment renforcer la préservation de la biodiversité dans la future politique agricole commune (PAC)

Version résumée

Partenaires du projet



Avec le soutien financier



Contenu

1. La PAC actuelle et son impact sur l'environnement et la biodiversité	3
2. Recommandations pour améliorer la performance de la PAC en termes de biodiversité	3
2.1 Recommandations pour améliorer les mesures de verdissement	3
2.2 Recommandations pour améliorer le politique de développement rural (deuxième pilier de la PAC).....	4
3. Rôle potentiel dans la nouvelle PAC de normes alimentaires aux exigences ambitieuses en matière de biodiversité.....	5
4. Contribution du projet européen LIFE "Food and Biodiversity" pour la révision de la PAC.....	6
5. Le projet européen LIFE Food & Biodiversity « La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'agroalimentaire »	7

1. La PAC actuelle et son impact sur l'environnement et la biodiversité

Parmi les problèmes environnementaux, la perte croissante de biodiversité dans les terres agricoles est un problème majeur. D'autant plus que biodiversité et agriculture ont une relation complémentaire, chacune ayant besoin l'une de l'autre. La riche biodiversité de l'Union Européenne (UE) s'est ainsi rapidement détériorée au cours des derniers siècles. Les évaluations menées au niveau de l'UE révèlent que l'état de conservation de plus de la moitié (60 %) des espèces protégées est jugé défavorable, dont 18% "défavorable-médiocre" (rapport 2015 de la Commission européenne, État de conservation de la nature dans l'Union Européenne). Quant aux habitats, l'état de conservation a été jugé défavorable pour une immense majorité d'entre eux, "défavorable-insuffisant" dans 47 % des cas et "défavorable-médiocre" dans 30 % des cas. La dégradation et la perte de ce capital naturel mettent en péril les efforts déployés pour atteindre les objectifs de l'UE en termes de biodiversité et de changement climatique.

La stratégie pour la biodiversité (2020) de l'UE a d'ailleurs récemment été révisée à l'occasion de son évaluation à mi-parcours. Il en a été conclu que l'UE ne progressait pas dans la réalisation de son objectif d'amélioration mesurée de l'état de conservation des espèces et des habitats dépendants ou affectés par l'agriculture. De plus, une analyse détaillée de plus de 450 publications a soulevé le fait que la PAC n'est aujourd'hui pas adaptée pour répondre aux objectifs tant d'un point de vue environnemental que socio-économique. Les cinq questions du «mieux légiférer» montrent des résultats médiocres en matière d'efficacité et de cohérence interne ainsi que des résultats mitigés en termes d'efficacité, de pertinence et de valeur ajoutée.

Les associations exigent que la PAC mette en œuvre une stratégie de qualité qui s'oriente plus fortement vers la rémunération des services sociétaux. Un étiquetage obligatoire, clair et significatif des aliments pourrait permettre aux consommateurs d'assumer leur part de responsabilité. De même, le bien-être des consommateurs et des animaux ainsi que le niveau réglementaire sur la protection de l'environnement et de la nature doivent être renforcés et mis en œuvre de manière cohérente à l'échelle de l'UE.

2. Recommandations pour améliorer la performance de la PAC en termes de biodiversité

2.1 Recommandations pour améliorer les mesures de verdissement

Les surfaces d'intérêt écologique (SIE)

- Considérer les SIE en surface réelle et non en surface pondérée.
- Une surface minimale en SIE de 10% du total de la SAU (au lieu de 5% de la surface des cultures arables).
- Garantir une diversité de SIE en introduisant des seuils :
 - pour les légumineuses et les couverts : maximum 1% du pourcentage requis de SIE
 - pour les éléments pérennes (haies, arbres, mares, bosquets,...) : minimum d'au moins 2,5% du pourcentage requis de SIE
- Aucun engrais sur les SIE en plus de l'interdiction de pesticides (depuis Janvier 2018)

Le maintien des prairies permanentes

- Limiter la densité de bétail à maximum 2 unités gros bétail (UGB) par hectare.

Diversification des cultures:

- Introduction d'une sous-exigence sur la rotation obligatoire des cultures :
 - Cycle de rotation de minimum quatre ans sur la même parcelle. Ceci inclut la culture de quatre cultures et des couverts végétaux.
 - Un minimum de 10% de la SAU est cultivée en légumineuses.
 - La culture principale représente au maximum 50 % de la SAU
- Réévaluer ce qui est actuellement considéré comme « culture de genre botaniques différents » (les plantes de différents genres étant considérées comme des cultures différentes, cela peut mener à la monoculture des céréales d'hiver - la plupart provenant de genres différents)

Produits phytosanitaires :

- Les néonicotinoïdes :
 - Interdiction des trois substances : clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxam
 - Règles strictes d'application pour les autres néonicotinoïdes
 - Scénario de sortie jusqu'en 2021 pour les substances considérées comme nocives pour les insectes pollinisateurs par les scientifiques.
- Le glyphosate :
 - Scénario de sortie concret jusqu'en 2021 (tel qu'il a été approuvé par le Parlement européen)
- Augmenter la proportion de terres agricoles exemptes de produits phytosanitaires (de synthèse ou non) :
 - priorité à l'expansion de l'agriculture biologique
 - établir des règles compensatrices (par exemple par la création d'habitats semi-naturels supplémentaires)

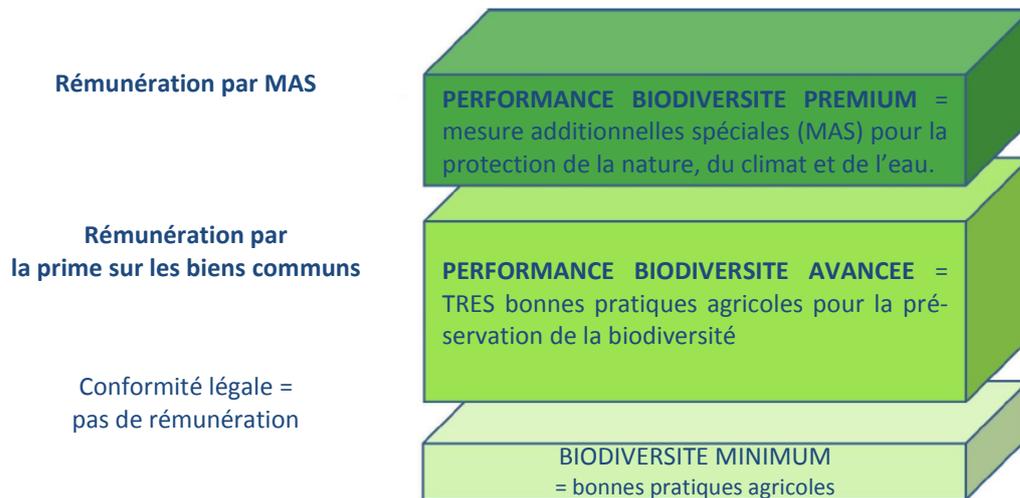
2.2 Recommandations pour améliorer le politique de développement rural (deuxième pilier de la PAC)

Proposition d'une prime pour les biens communs

L'idée de base est la gratification des agriculteurs pour la production de biens communs comme la biodiversité, l'air pur ou l'eau propre. La prime « biens communs » ne signifie pas seulement que les services écosystémiques actuellement rendu par les agriculteurs seront évalués et récompensés, puisqu'elle incitera également les agriculteurs à étendre ses services à de nouvelles zones de leurs exploitations. Surtout, cette aide permettra de rendre l'agriculture extensive des zones peu productives à haute valeur naturelle attrayantes pour les agriculteurs.

La prime pour les biens communs et la protection de la biodiversité

Le concept de la prime aux biens communs renforcerait ainsi l'amélioration urgente des mesures de protection de la biodiversité. Afin d'intégrer efficacement la biodiversité dans le principe de la prime sur les biens communs, Les auteurs suggèrent la structure suivante :



Pour plus de détail sur ce que contiendraient ces niveaux d'aide, n'hésitez pas à consulter la version complète, disponible en anglais au lien suivant : <https://www.business-biodiversity.eu/en/position-paper-cap>

3. Rôle potentiel dans la nouvelle PAC de normes alimentaires aux exigences ambitieuses en matière de biodiversité

Il existe un nombre croissant de normes de qualité et/ou de durabilité sur les produits agricoles ou alimentaires qui comprennent des critères sur la gestion de la biodiversité. Souvent, ces critères pourraient être améliorés en termes d'efficacité. Des initiatives telles que le projet LIFE "Food&Biodiversity" travaillent sur ce sujet. Les normes alimentaires aux exigences ambitieuses en matière de biodiversité pourraient et devraient jouer un rôle dans la nouvelle PAC. En impliquant les marques et les labels de l'agro- alimentaire, une situation gagnant-gagnant pourrait être créée.

Avantages pour les normes alimentaires et les exploitations agricoles certifiées:

Des exigences ambitieuses en matière de protection de la biodiversité seraient récompensées par la PAC (voir Chapitre 2 et la prime sur les biens communs).

Avantages pour la PAC et la performance de la biodiversité:

- Harmonisation des exigences de la PAC et des normes alimentaires sur les critères de biodiversité
- Soutien et accompagnement des agriculteurs par les conseillers des exploitations agricoles certifiées pour élaborer des plans d'action pour la biodiversité
- Certification par des auditeurs indépendants du respect des critères ambitieux de biodiversité demandés par la norme et récompensés par la PAC.
- Grâce aux normes disponibles et aux certificats correspondants comme preuve, les acheteurs publics pourraient inclure des critères de biodiversité dans les appels d'offres publics pour l'alimentation et la restauration
- Les consommateurs finaux auraient un label leur choix de consommation vers des produits ayant un meilleur impact en matière de biodiversité.
- Les marques pourraient contribuer à la sensibilisation des consommateurs en mettant l'accent sur la pertinence de la protection de la biodiversité dans leurs campagnes de communication.

4. Contribution du projet européen LIFE “Food and Biodiversity” pour la révision de la PAC

Recommandations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les référentiels et politiques d’approvisionnement des entreprises et distributeurs du secteur agroalimentaire

Ces recommandations ont été élaborées en collaboration avec plus de 80 représentants d'organismes de normes et de certification, d'entreprises agroalimentaires, d'institutions scientifiques, d'administrations et d'ONG en Europe et au niveau international. Document disponible sur : <https://www.business-biodiversity.eu/fr/recommandations-biodiversite>

Biodiversity Performance Tool (BPT)

L'outil de *Performance pour la Biodiversité* vise à aider les conseillers et les agriculteurs à élaborer un plan d'actions favorable à la biodiversité, à suivre sa mise en œuvre et à prouver qu'une amélioration continue est atteinte. La méthodologie du BPT a été développée sur la base de l'analyse des 20 outils de durabilité existants. L'élément fort de sa construction repose sur l'élaboration d'un arbre de décision pour chaque ferme avec trois branches principales: « Caractéristiques des infrastructures agro-écologiques (qualitatif et quantitatif) », « Pratiques agricoles » et « Coopération et insertion de la ferme dans son système socio-économique ». L'arbre de décision comprend 80 attributs de base avec des valeurs individuelles de seuil.

Système de suivi des performances en matière de biodiversité

Un système de suivi des performances en matière de biodiversité robuste et systématique devrait être utilisé par toutes les normes et labels certifiant les exploitations agricoles en Europe. Ce type de système est en cours d'élaboration par les partenaires du projet LIFE. Il fonctionnerait à deux niveaux, à l'échelle de l'exploitation et à l'échelle du paysage :

- Niveau 1: Suivi à l'échelle du système: Données collectées pour chaque entité certifiée via des applications, des audits et / ou des outils tels que l'outil de *Performance pour la biodiversité*. Dans le cadre des normes, des consultants ou des auditeurs indépendants collectent déjà les données des exploitations. Ils peuvent être formés pour remplir également les nouvelles données requise pour le suivi de la biodiversité.
- Niveau 2: Suivi approfondi au-delà du niveau 1 par des données échantillonnées sur des exploitations sélectionnées pour leur contexte géographique et leur type de cultures différents. Afin d'évaluer l'impact réel, le suivi se concentrera sur l'évaluation d'espèces bio-indicatrices qui seront spécifiques au contexte régional.

D'ici fin 2018, une base de données facile à gérer sera élaborée ainsi que des indicateurs. En 2019, le système de surveillance sera testé sur 100 fermes certifiées en Europe. L'objectif final est d'inciter les labels et les entreprises ayant leurs propres exigences à utiliser ce système de suivi pour leurs exploitations partenaires.

Afin de promouvoir une gestion efficace de la biodiversité et développer davantage les mesures basées sur les résultats d'un suivi, la PAC pourrait inciter les labels et les entreprises alimentaires à mettre en place un suivi, par exemple en encourageant l'utilisation de l'Outil de *Performance pour la Biodiversité* et le système de suivi de la biodiversité ou en encourageant le partage de données de suivi via d'autres outils.

Pour plus d'informations sur le projet, voir : www.food-biodiversity.eu

5. Le projet européen LIFE Food & Biodiversity « La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'agroalimentaire »

Dans le secteur alimentaire, producteurs et distributeurs dépendent fortement de la biodiversité et des services écosystémiques, tout en ayant à la fois un impact énorme sur eux. Cette interdépendance est bien connue du secteur. Les référentiels et les politiques d'approvisionnement peuvent aider à réduire cet impact négatif lorsque des critères efficaces, transparents et vérifiables sont mis en place sur le processus de production et la chaîne d'approvisionnement. Ces critères peuvent aussi fournir aux consommateurs des informations sur les produits en ce qui concerne leur qualité, leurs empreintes environnementales et sociétales et leurs impacts.

Le projet LIFE Food & Biodiversity "*Biodiversity in Standards and Labels for the Food Industry*" a pour ambition de préserver et de promouvoir la biodiversité dans les productions agricoles, en intégrant des critères de biodiversité efficaces dans les référentiels des marques, labels et certifications du secteur agroalimentaire, en France et en Europe. Il y parvient en :

- a) Accompagnant les gestionnaires de marques, labels et les organismes certificateurs à inclure des critères de biodiversité efficaces dans les systèmes existants ; et en incitant les industriels et les distributeurs à faire de même dans leurs politiques d'approvisionnement.
- b) Formant les conseillers, les organismes certificateurs et les managers produit et qualité des entreprises.
- c) Mettant en place un système de suivi croisé (échelle parcelle et paysage) sur la biodiversité

Version: Août 3rd, 2018

Une initiative clé de



Contact

Agoodforgood

Bernard Ollié
8 rue Dieulafoy
75013 PARIS, France
info@agoodforgood.com

Solagro

Caroline Gibert et Marine Gimaret
75 voie du TOEC – CS 27608
31076 TOULOUSE cedex 3, France
caroline.gibert@solagro.asso.fr / marine.gimaret@solagro.asso.fr